



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2022
Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ISSY-LES-MOULINEAUX
SAID ISSY-CLAMART
1 PCE D ALEMBERT
92131 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 28 695 580 113

Référence de l'avis : 23 92 B067006 50
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
BAT M21
6 RUE DE PROVENCE
92140 CLAMART

Numéro FIP : 922 62 19 3441888789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 92043

HERELLE DARIO
BAT M21
6 RUE DE PROVENCE
92140 CLAMART

Somme qui vous est remboursée

73,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023 sur le compte bancaire suivant :
FR70 004 1010 200X XXXX XXX1 766
Identifiant de la banque : PSSTFRPPDF
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

aupres de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP ISSY-LES-MOULINEAUX
SAID ISSY-CLAMART
1 PCE D ALEMBERT

92131 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Revenu fiscal de référence : 14 726
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : HERELLE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

	Déclar. 1	Total
Détail des revenus		
Salaires.....	16362	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1636	
Salaires, pensions, rentes nets.....	14726	14726
Revenu brut global.....		14726
Revenu imposable.....		14726
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		434
Décote.....		- 434
Montant net de votre imposition.....		0
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :		0
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :		- 73
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....		- 73
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE		73
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.		
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		14726
PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :		

Déclar. 1

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2021.....	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS
et retrouver l'ensemble de vos informations
rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace
particulier](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier)/gérer mon prélèvement à la source ou
appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée
du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022
les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

xxx Site de votre avis

Pièces jointes de 2023

Pièces jointes non utilisées pour les revenus de 2023

Pièces jointes non utilisées pour les revenus de 2021

Pièces jointes non utilisées pour les revenus de 2022

Pièces jointes calculées sur les revenus de 2023

Pièces jointes pour les cotisations versées en 2023

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE 2023

Pour connaître ou modifier votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations, rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre-espace. Particulièrement, pour le prélevement à la source de l'épargne, contactez le 0609 401 401.

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition : 11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont soumis pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

16253

4082

+ 4114

+ 4114

+ 4114

+ 18384



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2023
Avis d'impôt établi en 2024

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ISSY-LES-MOULINEAUX
1 PLACE D'ALEMBERT
92131 ISSY LES MOULINEAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 28 695 580 113

Référence de l'avis : 24 92 0290239 34

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

BAT M21
6 RUE DE PROVENCE

92140 CLAMART

Numéro FIP : 922 62 19 3441888789 3 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 18/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 92043

HERELLE DARIO
BAT M21
6 RUE DE PROVENCE
92140 CLAMART

Somme qu'il vous reste à payer

69,00 €

Cette somme sera prélevée le 26 septembre 2024.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP ISSY-LES-MOULINEAUX
SAID ISSY-CLAMART
1 PCE D ALEMBERT

92131 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Compte qui sera débité : FR70 2004 1010 200X XXXX XXX1 766

Identifiant de la banque : PSSTFRPPDF

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050023J28F9E580918PAS1A24

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 16/09/2024.

Revenu fiscal de référence :

20 243

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : HERELLE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,00

Détail des revenus	Déclar. 1		Total
Salaires.....	20013		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0		
Total des salaires et assimilés ²	20013		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2001		
Salaires, pensions, rentes nets.....	18012		18012
Revenu brut global.....			18012
Revenu imposable.....			18012
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			739
Décote.....			- 539
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			200
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :			200
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			- 131
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....			69
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER			
			69
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			20243
Revenus exonérés			
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 1	
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	2479	
		2231	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :			
Plafond total de 2022.....		Déclar. 1	
		16394	

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer	1,00%
--------------------	-------

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	1,11%
------------------------------	-------

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....	11,00%
---------------------------------	--------

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

